

## Une nouvelle présentation,

mais aucun changement dans le calcul de votre loyer ou de vos charges!

# Une présentation plus lisible :

Un résumé complet de votre contrat.

Une colonne pour les montants facturés (débit), une autre pour les montants déduits (crédit) et un total à payer plus clair.

Des regroupements par catégories : loyer, provisions\* pour charges (eau, chauffage, entretien...) et régularisations\*/autres facturations.

#### **ZOOM SUR CES CHANGEMENTS**



## Des informations complémentaires au verso (de votre avis d'échéance) :

Toutes les coordonnées 3F.

Votre relevé de compte locataire avec les 10 dernières opérations.

Comment accéder à votre compte locataire en ligne.

Comment payer votre loyer.

### \* Qu'est-ce que les provisions et régularisations ?

Provisions : il s'agit d'une avance sur vos charges (eau, chauffage...) calculée à partir des dépenses de l'année passée.

Régularisation : il s'agit de la différence entre le total de ce que vous avez déjà payé (provisions) et le coût réel de vos charges.

Si vos provisions sont supérieures au coût réel des charges, 3F vous rembourse la différence.

Si vos provisions sont inférieures au coût réel des charges, 3F vous demande de payer la différence.



### IMMOBILIERE 3F 67 avenue de Flandre 75940 Paris cedex 19



#### AVIS D'ECHEANCE

Période du 01/01/2019 au 31/01/2019

déduits

#### otre référence locataire

à rappeler à chacun de vos contacts avec 3F

**Numéro indispensable** pour créer votre compte locataire en ligne

#### Votre contrat

Un résumé complet du contrat

POST A17G3 A1733 108684

RESIDENCE XX RUE D'AUBERVILLIERS 75019 PARIS

**Montants Montants** facturés

Votre contrat de location comprend 1 logement,

2 parkings

1 commerce, 1 jardin

N° Facture: 32512352

N° Contrat: 1234567

Adresse de location principale : logement 0101L-1111

XX rue d'Aubervilliers

75019 PARIS

#### Information

Informations sur les ventes www.cityloger.fr

- (1) Cet avis d'échéance ne tient pas compte des règlements encaissés après le 20/01/2019
- (2) Retrouvez le détail de la régularisation dans votre décompte

Montant du loyer maximum de la convention conclue avec l'Etat : 439,37 euros par mois

Le présent avis d'échéance vaut quittance pour loyer, charges et accessoires sous réserve d'encaissement du total des sommes dues. Il correspond à une indemnité d'occupation si le bail est résilié, inexistant ou dénoncé.

Nº DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 37552141533 SONT EXONEREES DE LA TVA LES LOCATIONS DES LOCAUX NUS A L'EXEPTION DES PARKINGS, OBJETS DE BAUX INDEPENDANTS (ART 261D 2° DU CGI) ET SOUS RESERVE DE L'OPTION (ART 2602° DU MEWE CODE) POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS

Votre solde au 20/01/2019 <sup>(1)</sup> est de :		400,00
Détail de Facturation de la	période	
Libellés	Débit	Crédit
Loyer logement APL Loyer parking 4728P-0012 Loyer parking 4728P-0021	421.80 74.66 37.33	301.24
Provision eau froide Provision eau chaude Provision chauffage Provision chargesgénérales Entretien câble TV	20.08 libellés reg catégőrie 74.93 0.76	roupés
Contrat confort Régularisation eau 2017 (2) Régularisation charges générales 2017 (2)	6.80	145.30
TOTAL facturation de la période	665.07€	
Votre solde au 20 01 2019 Facture du 01/01/2019 au 31/01/2019	400,00€ 665.07€	•

**IMMOBILIERE 3F** 

BANCTEC - Centre de traitement

Groupe ActionLogement TSA 24271

EPE13807100029082015010009053240

77438 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

M ET MME XXXXXXXXXXXXXXXXX

533241

1065.07

410969000093 04001918393820141130042016533241

-----

TOTAL A PAYER AVANT LE 05/02/2019:

106507

1065.07€